

Formation La non-discrimination dans l'accès au logement

Offre actualisée 2021



OPCO

**SUIVEZ CETTE FORMATION
OBLIGATOIRE POUR LES
PROFESSIONNELS DE
L'IMMOBILIER AVEC
CRC FORMATION**



À qui s'adresse cette formation et pourquoi la passer ?

Il est logique de ne pas être discriminant dans son métier. Cependant on peut avoir une idée vague de ce que peut être une discrimination. Ainsi on peut facilement se retrouver dans une situation discriminante sans s'en rendre compte. C'est pourquoi le cadre de la loi ALUR a été modifié par décret le 14 octobre 2020.

La formation non discrimination dans l'accès au logement qui est désormais obligatoire s'adresse à tout détenteur de carte professionnelle immobilière (T,G et S), tous les collaborateurs salariés, tous les agents commerciaux et les directeurs de succursales. Dans le cadre des 42 heures de formation continue requise, les professionnels de l'immobilier devront suivre ce module de 2 heures.

Des formateurs qualifiés

Formez-vous à distance sur la non-discrimination dans l'accès au logement et profitez de l'expertise de nos formateurs qui vous accompagneront tout au long de votre session de formation.

Dès votre achat en ligne un formateur vous contactera afin de vous expliquer le déroulé de la formation.

L'équipe CRC Formation s'engage à vous faire vivre une expérience de formation de qualité. Votre satisfaction est notre réussite.

Programme de la formation

Voici les trois thèmes abordés lors de votre formation :

- Identifier le cadre de la discrimination
- Repérer les faits de la discrimination
- Appliquer le cadre légal de la lutte contre la discrimination à l'accès au logement

Contactez-nous !

www.crc-formation.fr
04.94.88.58.59
contact@crc-formation.fr

245 avenue de l'université
Le nouveau parc St Clair
83160 La-Valette-du-Var

Organisme de formation déclaré
N° activité : 93830543293
Accrédité draff 9303453962017